

M I G R ' A C T I O N S

Édition Spéciale

Mineurs Étrangers Non-Accompagnés (MENA)

DOSSIER

Enfants migrants: réalités migratoires
et enjeux de l'accueil - IRFAM

INTERVIEW

Ariane COUVREUR - Coordinatrice d'ECPAT
et Thomas COLIN - Coordinateur d'Esperanto

ÉDITION

En cet été 2020, période de reconstruction pour beaucoup, de nouvelles résolutions pour certains et de changements d'états d'esprit pour d'autres, nous vous présentons la nouvelle mouture du « Migr'Actions ». Un magazine qui nous tient à cœur de voir grandir et que nous publions depuis de nombreuses années déjà. Aujourd'hui, nous souhaitons lui donner un souffle nouveau en vous proposant plus de contenus liés à une thématique spécifique, mais pas que... Le CRIPEL se veut être un vecteur d'informations important dans le paysage liégeois. Pour ce faire, l'asbl organise chaque mois des moments de rencontres entre le grand public et les professionnels du terrain. Ce magazine est donc l'occasion de revenir sur ces moments d'échanges et d'interviewer ceux qui oeuvrent au quotidien dans ce vaste secteur qu'est l'intégration.

Cette première édition se penche sur ces mineurs étrangers non-accompagnés (MENA), présents en Belgique et pourtant si peu visibles. Nous tenterons de mieux comprendre comment ces jeunes sont accueillis chez nous, quelles sont leurs difficultés et ce qui est déployé pour y remédier. Vous le découvrirez au fil de la lecture, le travail mené par les acteurs du terrain revêt de multiples formes de réponses à la vue de la complexité des problématiques rencontrées.

Ce magazine est aussi l'occasion de vous inviter à participer à nos futurs événements que nous vous proposons tout au long de l'année.

SOMMAIRE





ÉDITION SPÉCIALE: MENA _____

Conférence: Protéger les MENA contre l'exploitation et la traite	06
Interview de Ariane COUVREUR et Thomas COLIN	10
Enfants migrants : réalités migratoires et enjeux de l'accueil	16
Quel accueil pour les MENA en Wallonie ?	25

DIVERSITÉ _____

Transition école-emploi, enjeux majeurs pour l'insertion des jeunes	29
---	----

Gros plan sur _____

L'association Live In Color	32
-----------------------------	----

Agenda _____

du CRIPEL	34
-----------	----

Infos pratiques sur le CRIPEL	35
-------------------------------	----

Conférence

Protéger les « MENA » contre l'exploitation et la traite

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont toujours constitué des proies extrêmement faciles pour les trafiquants et abuseurs, que ce soit tout au long de leur parcours migratoire ou une fois arrivés dans leur pays d'accueil. C'est à ce public à la vulnérabilité criante que le CRIPEL (Centre Régional d'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège) a consacré récemment un de ses midi-conférences sous le titre « Protéger les MENA contre l'exploitation sexuelle et la traite ». Un exposé en deux temps visant à répondre à autant de questions essentielles : quels types de jeunes sont concernés par cette problématique ? Et quel travail de sensibilisation mettre en place pour les protéger ?

Les dernières statistiques disponibles, récoltées en 2013-2014, mentionnent environ 30.000 MENA victimes de la traite identifiés en Europe. En Belgique, on estime qu'entre cinq et dix enfants entrent, chaque année, dans la procédure qui concerne les victimes de la traite des êtres humains. Tous ces chiffres sont bien évidemment très sous-évalués, mais, de l'avis des spécialistes, notre pays fait figure de pionnier en matière de lutte contre ce phénomène, avec notamment des magistrats formés à cette question et des projets de formation à l'intention des interprètes impliqués dans ces dossiers lourds notamment sur le plan émotionnel.

Le piège des « loverboys »

L'association Esperanto est un service d'accueil pour mineurs étrangers présumés victimes de la traite des êtres humains. Active depuis 17 ans, elle a une capacité d'accueil 24 heures sur 24, 365 jours par an, de quinze personnes mineures, filles ou garçons, âgés de 0 à 18 ans. Son coordinateur, Thomas Colin, définit l'exploitation

sexuelle comme la plus grande partie de son travail et la première raison d'accueil au sein de son institution. Le principal profil du prédateur agissant dans ce cadre est celui des « loverboys » qui, dans notre pays, s'adressent en priorité à des filles roumaines, bulgares et belges. Ces hommes opèrent, via un cycle qui comprend quatre phases : le recrutement (parfois simplement en discothèque), l'enjôlement, le lien de dépendance affective et, enfin, l'exploitation.

Les techniques utilisées sont différentes d'une région du monde à l'autre. Chez les Albanais et les Bulgares, les filles sont enlevées et contraintes de quitter le pays. Au Nigéria, elles sont recrutées au pays avec la promesse d'une vie meilleure en Europe et, une fois parvenues à destination, elles sont mises sous la coupe de femmes, souvent elles-mêmes anciennes prostituées.

La pratique de contrôle est également variable en fonction des cultures. Dans les filières des pays de l'Est, les victimes sont constamment surveillées et n'ont donc aucune liberté.

Elles gardent généralement la plus grande partie de leurs revenus. Le fait qu'elles perçoivent ainsi des sommes conséquentes par rapport à celles gagnées au pays fait en sorte qu'elles ne dénoncent généralement pas leur proxénète.

On parle, dès lors, parfois dans ce cas, de victimes « consentantes ». Du côté des victimes africaines, la mise sous emprise se fait par le biais de rituels vaudous, sous la forme de pactes scellés avec les filles grugées et leurs familles, par lesquels celles-ci s'engagent à rembourser des sommes prêtées, généralement astronomiques (on parle de montants variant de 40.000 à 70.000 €), sous peine de malheurs qui s'abattraient sur elles.

Pour l'ensemble de ces filles, les différents lieux de mise à la prostitution sont classiques. Ce sont les rues, les bars, les vitrines, les maisons privées et, de plus en plus, des sites Internet. Les formes de prostitution les plus discrètes renforcent l'abus des proxénètes. Cette prostitution concerne essentiellement les filles, mais les garçons ne sont pas épargnés, comme c'est le cas dans le milieu roumain. Des jeunes filles belges d'origine africaine sont également embrigadées par des bandes de quartier de Bruxelles, comme l'actualité l'a encore révélé récemment.

Des modes d'exploitation en tout genre

De son côté, l'exploitation économique en Belgique concerne, au premier chef, des jeunes filles marocaines arrivées clandestinement et enfermées comme esclaves domestiques dans des maisons, ce qui les rend d'autant plus difficiles à retrouver. Ce mode d'exploitation concerne également des jeunes filles roms, mariées avec des hommes de leur communauté qui les envoient au pays pour y servir d'esclaves domestiques. Enfin, il existe aussi le cas des jeunes maghrébins ou indiens exploités dans des commerces comme des boulangeries ou des boucheries, dans des exploitations agricoles ou sur les marchés, des Pakistanaï dans la vente de fleurs (phénomène en régression), ainsi que des jeunes Chinois et Vietnamiens travaillant dans des ongleries et dans l'Horeca, notamment au sein de restaurants exotiques.

Une autre forme d'exploitation est l'obligation de commettre des délits. Elle touche surtout des enfants roms, âgés généralement de 11 à 16 ans, contraints de perpétrer des vols dans les habitations, les magasins, d'exercer comme pickpockets, de voler des cartes bancaires, etc. Des mineurs nord-africains, recrutés au pays ou sur le territoire, sont, quant à eux, intégrés dans des réseaux de vente de drogue. Vu la nature de leurs délits, ils sont, avant tout, perçus par la justice comme délinquants, ce qui complique leur prise en charge.



S'adjoint à cela, l'exploitation dans la mendicité, une pratique qui a majoritairement cours chez les Roumains et dans la communauté rom, avec des enfants porteurs d'un handicap à qui on fait miroiter une perspective de soins médicaux et qu'on contraint de ramener une certaine somme d'argent par jour. S'ajoute enfin le trafic des êtres humains proprement dit qui frappe, en premier lieu, les Afghans, les Chinois, les Vietnamiens et les Indiens qui paient des sommes astronomiques dans l'espoir de rejoindre l'Angleterre, ainsi que des jeunes Irakiens et Syriens confiés à des passeurs. Lorsqu'ils sont pris en charge par une association comme Esperanto, l'ensemble de ces jeunes bénéficie d'un accompagnement qui peut varier de six mois à un an en moyenne, avant d'être parfois ensuite orientés vers des structures d'aide à la jeunesse.

Prévenir, écouter, mobiliser

Comment sensibiliser les MENA à tous les pièges de la prostitution et de la traite des êtres humains ? ECPAT Belgique est la branche belge d'un réseau international qui compte une centaine de membres dans le monde. Son objet est de mettre en place des actions et projets concrets pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. Pour ce faire, elle conjugue trois axes de travail. D'abord, prévenir le fléau par des actions régulières auprès de professionnels comme hôteliers, avocats, tuteurs, etc., en mettant en lumière les réalités de cette exploitation sexuelle. Ensuite, écouter les voix des enfants et les répercuter dans des recherches, des programmes et des campagnes consécutives à des choix stratégiques. Et enfin, mobiliser pour que le combat contre cette exploitation sexuelle des enfants s'effectue en compagnie d'une majorité de partenaires.

Parmi ses actions, épinglons le projet « *(Dé)clac, la sécurité en ligne par et pour les jeunes* ». Celui-ci s'attaque au recrutement en ligne et au phénomène de « sexting ». Il s'agit de l'envoi de message à caractère sexuel qui glisse d'un échange interindividuel à une diffusion incontrôlable, lors, par exemple, de ruptures amoureuses entre jeunes adolescents. Il concerne aussi les photos diffusées par Snapchat, censées se détruire immédiatement, mais qui peuvent faire l'objet de captures d'écran et être diffusées.

Pour la coordinatrice d'ECPAT Belgique, Ariane Couvreur, la sensibilisation opérée ne peut pas consister à déconseiller aux jeunes l'utilisation d'Internet, un message qui serait inopérant. Il s'agit d'abord de donner des conseils très concrets, comme celui de ne pas fournir de photos dénudées sur lesquelles apparaissent leur visage. En complément, il convient de les interroger et de les faire réfléchir sur des questions comme celle de la vie privée et de l'intimité (de quoi parler sur Internet ?).

Il y a aussi le phénomène de « sextorsion » qui se définit comme un chantage à la remise d'argent

ou de photos supplémentaires, sur base de photos sexuelles déjà obtenues.

Enfin, un troisième phénomène consiste au recrutement, via Internet, de personnes vulnérables avec lesquelles est nouée une relation prétendument secrète afin de perpétrer des abus sexuels, souvent de la part d'adultes envers des enfants. Un des objectifs de l'information sur ces dangers est de former des jeunes qui, à leur tour, forment et informent d'autres jeunes. Dans chaque lieu de sensibilisation, il importe de déterminer des personnes relais, comme un coach, un éducateur, etc.

Former, informer et sensibiliser

Un autre projet d'ECPAT Belgique, nommé ReACT vise à sensibiliser à la traite des êtres humains, les MENA étrangers, mais aussi, de manière plus élargie, les avocats et tous les professionnels confrontés à la question. Une brochure a ainsi été réalisée, via une démarche menée avec des groupes de MENA auxquels on a posé la question suivante : si ta petite sœur ou ton petit frère venait en Belgique, quelles informations souhaiterais-tu lui donner ? Un document a été établi sur base de leurs idées, puis testé auprès d'eux. Aujourd'hui terminée, cette brochure est disponible en 13 langues, et complétée par une courte vidéo.

Des formations sont également mises en place à l'intention des professionnels en contact avec les victimes potentielles (tuteurs des MENA, Service d'Aide à la Jeunesse, Service de la Protection de la Jeunesse, avocats spécialisés dans le domaine, etc.). Les séances comportent des mises en situation (pour détecter les indices potentiels de traite), des descriptifs des différentes formes de traite, et des jeux de rôle sur des cas concrets qui peuvent se présenter. Parallèlement, il existe des formules pour sensibiliser le grand public, notamment à partir de la présentation d'un film.

Une dernière facette de l'exploitation sexuelle fait l'objet de toute l'attention d'ECPAT, à savoir



le tourisme sexuel. Ce dernier existe partout dans le monde, y compris en Europe, notamment dans des pays comme l'Espagne, le Portugal ou l'Italie où, crise économique aidant, des sites d'« escorts » se multiplient. La question concerne aussi des MENA bloqués en Grèce, très vulnérables car vivant dans une précarité extrême. Le tourisme sexuel est perpétré par toutes les catégories de personnes, par des travailleurs, y compris humanitaires, par des membres des forces de sécurité, etc. Les auteurs de ces actes n'affichent généralement pas, à proprement parler, de préférence pour les enfants, mais profitent de l'anonymat et d'un certain sentiment d'impunité pour s'offrir les charmes de très jeunes filles ou garçons. Dans sa palette d'actions enfin, ECPAT Belgique prend part à une initiative commune, celle du site jedisstop.be, qui invite à signaler les actes suspects observés sur des victimes mineures. Le grand public l'ignore encore trop, mais des poursuites sont possibles en Belgique contre les agissements de ce type.

Texte rédigé par Dominique Watrin - DisCRI ASBL - Place Gustave Falmagne 5, 5000 Namur
E-mail : info@discri.be - Numéro d'entreprise : 0463 756 505 - RPM : Namur - IBAN : BE98 1325 3291 3593

Interview

Le CRIPEL a rencontré Madame Ariane COUVREUR, coordinatrice d'ECPAT Belgique, créé en 1993 et Monsieur Thomas COLIN, coordinateur d'Esperanto, Centre d'Accueil pour Mineurs victimes de traite, mis en place depuis maintenant 18 ans. Leur mission commune : *la protection de l'enfant.*

Comment est née la collaboration entre les deux structures?

C'est en 2010, dans le cadre de la rédaction d'un rapport à remettre au Conseil de l'Europe, qu'ECPAT Belgique prend contact avec Esperanto afin de partager un constat sur le travail de terrain déjà entrepris et sur leur façon de fonctionner, entre autres, avec l'accueil des victimes et leur identification.

Lorsqu'ECPAT Belgique a obtenu les financements nécessaires à l'organisation des formations « ReACT » (Reinforcing Assistance to Child victims of Trafficking), il était logique de faire appel à un acteur incontournable comme Esperanto.

Auparavant, ils avaient parfois des périodes plus calmes. Cela ne voulait évidemment pas dire que la traite des MENA était moins présente mais celle-ci était moins facilement identifiée. C'est la raison pour laquelle il est important de former tous les acteurs de première ligne: écoles, maisons des jeunes, centres Fedasil, centres Croix-Rouge et tous les professionnels en contact avec les MENA sans papiers et qui viennent en aide aux personnes vulnérables.

À qui sont destinées ces formations ReACT?

Le projet initial était destiné aux tuteurs et aux avocats. Il a ensuite été élargi aux services comme l'Aide à la jeunesse. Ces formations coordonnées par ECPAT Belgique sont systématiquement organisées en collaboration avec Esperanto. Durant les formations, il est également fait appel à l'expertise de plusieurs acteurs comme les centres spécialisés pour victimes de traite des êtres humains et l'Office des étrangers. Interactions, exposés théoriques,... Plusieurs méthodologies sont explorées.

Plusieurs jeunes ont été orientés par des SAJ formés en 2019. Il y a aussi une plus forte conscientisation au niveau des tuteurs grâce aux formations.

Ils contactent maintenant directement Esperanto afin d'organiser une prise en charge via un SAJ.

Depuis la mise en place de ces formations, y a-t-il une évolution de la conscientisation des différents services par lesquels passent ces jeunes enfants?

Esperanto constate que ces formations ont un impact car ils sont de plus en plus sollicités pour accueillir des jeunes présumés victimes de la traite des êtres humains.



Ariane COUVREUR
Coordinatrice d'ECPAT Belgique

Comment sensibiliser les différents professionnels à la problématique de la traite des êtres humains ?

Chaque professionnel doit être sensibilisé mais la méthodologie ne peut pas être la même. Par exemple, la police possède une unité spéciale « Traite des êtres humains » mais, à l'instar des services de l'Aide à la jeunesse, le turnover est très important et la sensibilisation doit être répétée chaque année. ECPAT Belgique a constaté qu'il y avait un manque de collaboration et d'informations entre les différents magistrats, résultant dans le fait que des enfants exploités sont parfois vus comme des « auteurs d'infractions » et pas comme des victimes de traite. Le projet est donc de faire une formation avec ces magistrats afin qu'ils puissent faire plus de liens. Comme pour la police, il faut plus de coordination et d'échanges d'informations dans les différents arrondissements.

Par ailleurs, si l'on ne détecte pas ces enfants comme victimes, il peut arriver qu'ils soient convoqués avec leurs parents, qui sont dans certaines situations les exploitants, lors de procédures de demande d'aide volontaire.

Or, le travail d'Esperanto est justement d'éviter cette mise en contact (comme demandé lors de la procédure traite des êtres humains).

Notamment quand il s'agit d'une médiation avec des personnes de la même famille, comme reprise dans le code de l'aide à la jeunesse.

Cela met en avant un manque de collaboration entre les magistrats jeunesse et pénal où certaines infos ne passent pas. Une rencontre entre les magistrats des deux sections serait une solution pour ajuster ce genre de situation.

En 2019, 180 intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse ont été formés pendant deux jours. Malgré ce chiffre important, cela n'est pas suffisant.

Quels sont les outils de sensibilisation ?

Les formations pour les professionnels bien sûr, notamment celles organisées dans le cadre du projet ReACT. Au niveau du grand public, ECPAT Belgique organise des projections, par exemple à l'occasion de la Journée Européenne contre la Traite des êtres humains (18 octobre). À l'issue de cette séance, un échange a lieu avec le public et des acteurs de terrain comme Esperanto et Pag-Asa (un des trois centres spécialisés pour victimes de traite des êtres humains).

ECPAT Belgique a également développé un *e-learning ReACT*. Au travers de quatre situations, on découvre les différentes formes que la traite des enfants prend en Belgique, ce qui permet une première sensibilisation.

Le flyer ReACT, également présent sur le site, a pour objectif d'informer les MENA victimes de traite concernant leurs droits en Belgique. Il est distribué dans les différentes structures en lien avec l'enfance et la jeunesse. Le travail principal d'Esperanto est l'accompagnement des jeunes au sein de l'institution. Cependant, ils sont régulièrement contactés afin d'intervenir dans des formations, comme pour les services de la Croix-rouge, de FEDASIL, etc, mais aussi réaliser des sensibilisations dans des écoles d'éducateurs et d'assistants sociaux.



Thomas COLIN
Coordinateur d'Esperanto



Quelles seraient vos principales priorités actuellement?

ECPAT Belgique et Esperanto souhaiteraient former davantage le personnel en contact avec des enfants migrants (Office des Étrangers, centres FEDASIL, etc). La formation ReACT fonctionne bien par son interactivité et par ses mises en situation grâce aux cas concrets amenés par Esperanto.

En effet, les formations purement théoriques ne sont pas très efficaces pour cette thématique. Il est plus utile d'acquérir des connaissances sur le comportement à adopter en fonction des différentes situations rencontrées.

Quelle est l'implication et l'évolution des politiques face à cette thématique?

C'est une question assez complexe vu les différents niveaux de pouvoirs et les différentes politiques menées à chaque niveau. Esperanto en tant que service agréé par l'aide à la jeunesse est reconnu au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau fédéral, la politique actuelle étant moins en faveur de l'accueil des personnes migrantes, c'est plus compliqué dans le suivi des procédures de régularisation.

D'un point de vue budgétaire, ce n'est pas prioritaire. Il existe trois centres ayant pour mission la lutte contre la traite des êtres humains qui doivent à chaque fois introduire de nouvelles demandes d'agréments afin d'obtenir des subsides. Cette thématique est à chaque fois remise en question et ils ne sont jamais sûrs d'obtenir leurs financements. Les enquêtes judiciaires, quant à elles, peuvent être longues et complexes. Encore une fois, il n'est pas sûr que tous les moyens financiers soient toujours mis à disposition afin de faire aboutir ces dossiers.

De plus, on utilise la lutte contre le trafic des êtres humains à des fins politiques pour refuser l'accueil des migrants. La problématique est souvent instrumentalisée, ce qui complique le travail des acteurs de terrain. Lorsque la lutte contre le terrorisme est devenue une priorité, Esperanto a ressenti une différence au niveau de l'accueil. Il y a une augmentation du personnel policier affecté à cette thématique au détriment de la lutte contre la traite des êtres humains. C'est la raison pour laquelle il était impératif de former les professionnels de 1^{ère} ligne afin qu'ils puissent, eux aussi, détecter la traite.

Quelles formes prennent l'exploitation sexuelle des enfants et la traite des mineurs en Belgique ?

La traite des mineurs prend des visages inimaginables ! Les différents secteurs d'exploitation sont :

- l'exploitation sexuelle dans la prostitution ou pornographie infantine ;
- l'exploitation dans la mendicité ;
- l'exploitation économique par le travail dans des restaurants, dans des salons d'ongles mais aussi comme esclave domestique ;
- l'obligation de commettre des délits, vol en habitation, vente de drogue, ...
- le prélèvement d'organes, qui est nettement moins courant en Belgique.



C'est pour cette raison que la sensibilisation est essentielle. Certains jeunes ne sont pas toujours conscients de l'exploitation dont ils sont victimes.

Avec l'émergence d'internet, des sites de prostitution ont vu le jour et cela rend la détection de l'exploitation sexuelle moins facile car moins visible.

Il devient donc urgent d'être attentif aux indicateurs potentiels et de savoir qu'il existe 3 centres spécialisés pour les victimes de traite des êtres humains : Sürya, Pag-Asa, Payoke. Et un centre d'accueil pour victimes mineures : Esperanto.

Pour conclure, au niveau de l'accueil, sachant que ces jeunes sont issus de cultures et de pays très divers, comment se passe la cohabitation ?

La cohabitation se déroule dans un esprit très familial. Le challenge de l'équipe est de faire vivre ensemble des jeunes issus de cultures très différentes parfois même en conflits, qui ne parlent pas la même langue et qui ont des histoires de vie très compliquées. Cela est plutôt réussi !

Suite à un projet européen, Esperanto a pu partager ses bonnes pratiques et son savoir-faire dans l'accueil des MENA victimes de traite des êtres humains. Cela va être réalisé en petit guide qui va être prochainement traduit et diffusé dans 7 pays. Grâce à ce projet, un questionnaire a été réalisé auprès de certains jeunes sortis d'Esperanto afin de savoir comment ils avaient vécu leur passage au sein de l'institution. Ces retours ont permis de mettre en avant les points forts mais aussi ceux à travailler afin de continuer à progresser dans l'accueil de ces jeunes.

Le lien est-il maintenu après leur départ ?

Esperanto approche les 400 jeunes accueillis en 17 ans. Certains jeunes donnent encore de leurs nouvelles et ont fondé une famille. Mais pour des raisons de sécurité, les anciens jeunes ne peuvent pas revenir dans l'institution même pour dire bonjour. Les contacts avec certains se passent grâce aux nouveaux modes de communication.

Parti d'une campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, ECPAT International est devenu le seul réseau entièrement dédié à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Les 25 années de travail ont même été récompensées par le prix d'INTERPOL « Crimes against Children », d'où l'importance de créer des synergies et des échanges entre les différents pays car la traite des MENA est mondiale et il faut tout mettre en œuvre pour l'éradiquer.

DIVERSITÉ JOBS

Salon de l'Emploi
et de la Formation

Venez rencontrer des entreprises
qui recrutent et des opérateurs de formation
en région liégeoise.

19.11

9H30 > 15H30

📍 Site Val Benoît Génie Civil
Quai Banning, 6 à 4000 LIEGE

Contact: diversite@cripel.be - 04 220 59 68

Cet évènement s'engage
à respecter les règles sanitaires.
Ensemble, continuons à appliquer
les gestes barrières.



DIVERSITÉ

CRIPEL

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Enfants migrants : réalités migratoires et enjeux de l'accueil

Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019.





Le sort des enfants migrants : une urgence européenne

Selon l'UNICEF, la moitié des réfugiés de par le monde sont des enfants : ils sont près de neuf millions au total à avoir fui leurs pays et à vivre loin de chez eux pour des raisons de conflits, de pauvreté ou encore de violence (UNICEF, 2018).

En raison de leur augmentation croissante et des situations de vulnérabilité qu'ils traversent, des organismes tels que l'UNICEF attirent plus particulièrement l'attention des politiques de l'UE au sujet des enfants migrants. Selon les chiffres de l'UNICEF, entre 2010 et 2015, le nombre des enfants réfugiés aurait augmenté de plus de 77 %.

Près d'un enfant sur 200 dans le monde est aujourd'hui un enfant réfugié et près d'un migrant africain sur trois est un enfant (UNICEF, 2016a, 1).

En 2015, les données d'Eurostat indiquent un nombre total de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ayant demandé l'asile en Europe qui est d'environ 96 000. En 2016, sept enfants sur dix demandeurs d'asile en Europe ont fui les conflits en Syrie, en Afghanistan et en Iraq.

Cette même année, les données d'Eurostat mentionnent près de 396 740 enfants qui ont demandé l'asile en Europe. Si presque l'ensemble des déplacements de réfugiés et de migrants vers l'UE semblent facilités par des passeurs qui s'inscrivent dans le cadre de réseaux criminels, il s'avère que près d'un demi-million d'enfants auraient eu recours à des passeurs à un moment donné de leur trajet vers l'Europe (UNICEF, 2016a, 1).

Un bref panorama des enfants migrants en Belgique

En Belgique, près de 30 % des demandeurs d'asile sont des enfants qui, soit fuient leur pays avec leurs familles, soit fuient seuls ou se retrouvent seuls une fois arrivés sur le territoire belge.

Si près de quatre sur cinq d'entre eux migrent en famille, un cinquième sont des MENA et arrivent seuls sur le sol belge. Ces derniers arrivant de plus en plus jeune (jusqu'à moins de douze ans) sur le territoire national. En 2017, 33 % des demandes enregistrées pour motif de protection internationale concernaient des mineurs (Myria, 2018, 42).

Si les demandes d'asile effectivement enregistrées nous donnent un certain portrait de la situation des enfants migrants, notons pour le cas des MENA que près de la moitié d'entre eux n'introduisent pas de demandes pour de multiples raisons ; allant de la crainte d'être renvoyés dans leur pays d'origine, au manque d'information à leur disposition pour effectuer les démarches nécessaires, ou encore leur volonté de rejoindre un autre pays européen, comme c'est couramment le cas pour l'Angleterre. En 2017, on note 928 MENA ayant bénéficié d'une reconnaissance de protection internationale dont les trois quarts venant de l'Afghanistan. Du reste, on constate, depuis 2015, une diminution du nombre de MENA reconnus demandeurs d'asile : ils étaient 734 en 2017 contre 1021 en 2016 et 2544 en 2015. Ceci s'explique en partie par la diminution générale du nombre de demandes et d'immigration enregistrées que nous venons de mentionner, mais aussi en raison de la diminution du nombre de reconnaissances de ce statut. En effet, le test destiné à déterminer l'âge de l'enfant tend à exclure une partie d'entre eux de la catégorie de mineur.



Enjeux de l'accueil des enfants migrants

Depuis quelques années, on peut déplorer que le durcissement de la législation concernant l'asile et la migration ait des effets auprès d'enfants migrants. Cette politique contrevient aux droits prévus par la Convention relative aux droits de l'enfant ou la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Entre autres, notons le durcissement des règles pour le regroupement familial effectif depuis la loi du 8/07/2011, le durcissement de la reconnaissance du statut de MENA ou encore le renouvellement des centres fermés par l'arrêté royal du 1/08/2018 pour familles avec enfants ayant reçu l'ordre de quitter le territoire. Il s'agit d'autant de freins au droit de vivre en famille, à la non-discrimination et à la protection de la dignité humaine.

La réunification familiale

Si garantir une vie familiale semble être le meilleur moyen pour protéger les enfants et leur donner un cadre juridique, le durcissement des conditions de reconnaissance est un obstacle à leur intégration dans le pays d'accueil. Il s'agit de la voie principale d'immigration, ce qui explique la volonté du législateur de restreindre les conditions de son obtention, notamment face au risque de mariage de complaisance. Néanmoins, il s'avère que cette procédure concerne aussi les enfants des migrants, en ce compris ceux nés sur le sol belge. D'après l'Office des Étrangers (OE), les enfants représentent la grande majorité des regroupements familiaux, qu'ils soient internes ou non à l'UE.

Si ces regroupements représentent, en 2016, près de 50 % des premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers, le nombre de premiers titres délivrés suite à l'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire a augmenté : leur part est passée de 5 % à 17 %. Les migrations familiales mettent en exergue une présence de plus en plus importante d'enfants qui arrivent accompagnés ou non en tant que demandeurs d'asile et l'augmentation des regroupements familiaux avec des bénéficiaires d'une protection internationale en Belgique.

La majorité des personnes ayant bénéficié de ce type de titres, en 2016, sont de nationalité syrienne (46 %), irakienne (14 %), palestinienne (9 %) et afghane (7 %). Ceci montre l'importance de considérer l'asile comme un processus familial, comme le suggère le règlement Dublin III qui contient, parmi des critères d'examen de la demande d'asile des dispositions spécifiques pour le respect de l'unité familiale. Cette unité semble être prise en tension : alors qu'elle permet de garantir stabilité et protection à l'enfant, elle est freinée dans l'ignorance de l'intérêt supérieur de l'enfant.

« Les procédures de réunification familiale, y compris le transfert de demandes d'asile pour réunir la famille, sont extrêmement longues. Ce qui expose les enfants à de nombreux risques de violence, d'abus et d'exploitation, car ils sont séparés de leur famille. En Belgique, le droit des étrangers à se marier et à vivre en famille a fait l'objet de restrictions successives ces dix dernières années » (UNICEF, 2016a, 3).

« Lorsque l'enfant est avec ses parents, les possibilités qu'ils ont de régulariser leurs statuts sont très limitées, et de plus en plus d'États ont tendance à favoriser le renvoi de ces familles dans leur pays d'origine. Dans de nombreux cas, la décision concernant le renvoi des parents s'applique automatiquement à l'enfant, et qu'un tel renvoi soit dans l'intérêt supérieur de l'enfant concerné — ou non — est peu pris en considération » (UNICEF, 2016b, 2).



Le statut des MENA

Dans le cas d'enfants arrivant seuls sur le territoire belge, la procédure de reconnaissance du statut MENA est cruciale. En effet, c'est à partir de ce statut que sera définie la réglementation qui leur sera appliquée et la protection dont ils pourront bénéficier. En attendant l'obtention de leur régularisation, des enfants se trouvent dans l'illégalité. Les MENA, quant à eux, bénéficient d'emblée d'un permis temporaire de séjour jusqu'à leurs dix-huit ans et ne sont donc pas à priori renvoyés dans leur pays.

Toutefois, une fois que la date arrive à son terme, ces derniers peuvent être renvoyés moyennant le respect de certains critères défendus par la Directive européenne sur le retour : à destination d'un membre de famille, d'un tuteur désigné ou d'une installation adéquate dans l'État de retour. En 2015 et 2016, ce sont 8002 signalements de MENA qui ont été effectués par le Service des tutelles. Cette reconnaissance permet au jeune mineur de bénéficier d'une représentation légale, par la désignation d'un tuteur qui se chargera de son accompagnement juridique, c'est-à-dire de défendre ses droits et ses intérêts. En outre, le jeune pourra accéder à une mutuelle (sous certaines conditions), à la scolarité, à une demande d'asile et à un logement (CDE, 2015).

Comme pour d'autres procédures, l'identification de l'âge d'un MENA se fait, dans un premier temps par le biais des documents officiels dont il dispose et/ou des renseignements qu'il transmet au Service de tutelles ou l'OE. Or, l'on sait à quel point le chemin de l'exil rend compliqué la sauvegarde d'effets personnels et que les renseignements transmis sont soumis à des degrés d'appréciation

et/ou d'interprétation divers. Si un doute quant à l'âge de l'enfant subsiste, celui-ci se trouve alors soumis à un test médical. À cet égard, les données indiquent que les estimations d'âge effectuées sur base de tests osseux ont fortement augmenté depuis 2015, passant de 300 à 400 en moyenne jusqu'en 2014 à près de 1300 en 2016. D'après le Comité aux droits de l'enfant, les professionnels de terrain estiment que cette augmentation n'est pas due à l'augmentation du nombre de MENA en tant que tel, mais au durcissement de l'accueil au travers de procédures de vérification plus assidues.

En effet, depuis quelques années, de nombreux professionnels de la santé interpellent des associations de défense des droits humains et de l'enfant, car ils se trouvent souvent face à un jeune qui a été déclaré adulte par l'autorité compétente alors qu'ils estiment de leur côté qu'il s'agit en réalité d'un mineur. Des inquiétudes et formes de méfiance sont ainsi exprimées à l'égard d'une procédure relativement peu fiable et soulèvent des questions quant au respect des droits fondamentaux et à l'accessibilité à des services d'aide liés au statut.

La détention des enfants en centre fermé

Les enfants arrivés en famille dont les demandes d'asile n'ont pas été acceptées se trouvent dans l'attente d'une expulsion. Depuis peu, les familles accompagnées d'enfants mineurs peuvent de nouveau être placées en centre fermé. Or, l'État belge n'enfermait plus des enfants sur base de leur statut migratoire et/ou de leur illégalité depuis 2008 et des alternatives à la détention avaient alors été mises en place.

Certes, une loi promulguée en 2011 autorise l'enfermement des familles avec enfants, mais à certaines conditions : dans un lieu adapté aux besoins des familles, pour une durée aussi courte que possible. Même si la détention n'est pas formellement interdite, la pratique avait été suspendue depuis une dizaine d'années, car la Belgique avait été condamnée pour cette raison par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Durant la mandature Charles Michel, le Gouvernement s'est attelé à la construction d'un centre de détention pour familles en situation illégale sur le territoire dans l'attente d'un renvoi dans leur pays d'origine. Dès le 27/10/2016, le Secrétaire Générale à l'Asile et à la Migration avait inscrit dans sa note de politique générale que les « logements fermés pour les familles avec enfants allaient être construits à proximité du centre 127 bis ». Comme l'explique le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE), le Gouvernement semble appuyer sa décision moins sur le risque de disparition en tant que tel que sur le taux de réussite des départs vers le pays d'origine qu'offre la détention en centre : 40 % des départs seraient réussis depuis les « maisons de retour » contre 79 % depuis les centres de rétention (DGDE, 2018, 31).

Dans un courrier daté du 5/6/2018, le Commissaire aux droits de l'homme a pourtant écrit une lettre au Secrétaire d'État afin de lui rappeler que « les enfants ne devraient jamais être détenus en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents. Même lorsque la détention se fait dans des conditions matérielles adaptées et pour une courte durée » (DGDE, 2018, 32). Le 4/07/2019, le Conseil d'État a suspendu l'exécution de l'arrêté royal organisant la détention de familles avec enfants dans les unités familiales du centre 127bis.

La motivation de cette suspension résulte des nuisances sonores dues à la proximité du centre avec l'aéroport, considérant que l'organisation du centre fermé ne peut pas garantir la vie de famille et la vie privée des familles qui y sont enfermées. Si le motif permet de suspendre la présence de familles, il ne remet pourtant pas en cause les dangers d'une telle pratique d'enfermement sur la santé mentale des enfants, et ce, alors que de nombreuses études ont déjà démontré les conséquences néfastes de la détention et de leurs effets sur la survenance de troubles psychologiques comme la dépression, l'anxiété ou des troubles du sommeil.



La gestion de l'accueil

L'accompagnement et la gestion de l'accueil des enfants migrants nécessitent d'être pensés dans l'intérêt supérieur de l'enfant au travers d'une politique migratoire cohérente. Pour ce faire, il importe de prendre en compte la parole des enfants migrants concernant leurs expériences d'exil. En effet, améliorer les pratiques d'intervention sociale dans le cadre de politiques migratoires suppose une analyse fine des besoins des intéressés et de ce qu'ils pensent du respect de leurs droits. Les résultats du rapport de l'UNICEF « *What do you think ?* » (2018) ayant recueilli la parole de 170 enfants migrants (entre huit et dix-huit ans) accompagnés ou non de leurs familles permettent d'éclairer la manière dont les procédures d'accueil impactent les réalités de ces enfants et les voies d'action sociale à investiguer.



Le chemin de l'exil

Pour de nombreux enfants migrants, quitter son pays n'est pas un choix, mais une nécessité.

La plupart d'entre eux fuient en compagnie de leurs familles les guerres qui y sévissent. Ce sont principalement des enfants venus de Syrie, d'Iraq ou d'Afghanistan. Si tous n'ont pas fait l'expérience de la guerre, les formes de violence sont toutes présentes : il peut s'agir de violences entre ethnies, intrafamiliales, ou encore la criminalité qui les installent dans des climats constants d'insécurité, laissant place à des traumatismes. Cette insécurité est aussi le fait de la pauvreté et de l'absence de perspectives d'avenir.

En l'absence de voies légales, les enfants se trouvent sur un chemin migratoire périlleux puisqu'ils sont alors embarqués dans des réseaux mafieux inévitables et remettent leur survie aux mains de passeurs. La vulnérabilité des enfants dans le chemin de l'exil est d'autant plus présente lorsqu'ils sont seuls : soit parce qu'ils perdent leurs parents durant le parcours, soit parce qu'ils ne sont pas accompagnés dès le début. La crainte nourrie dans leur pays d'origine se conjugue d'une peur d'un trajet dangereux où l'exploitation de leurs vulnérabilités fait légion.

Celle-ci perdure dans les pays de transit où les enfants sont placés dans des camps de réfugiés, comme en Turquie ou en Grèce.

L'arrivée en Belgique et l'attente d'une reconnaissance

À la fin d'un voyage, pouvant aller de quelques mois à quelques années, les enfants migrants font l'expérience d'un soulagement, d'une liberté et de la sécurité. S'ils expriment de la gratitude envers la Belgique pour son accueil, celui-ci est aussi empreint d'expériences négatives.

En effet, les enfants semblent tout aussi confrontés que leurs parents à du racisme et à de la stigmatisation du seul fait d'être réfugié ou demandeur d'asile. De plus, même si ces enfants sont arrivés dans un climat calme qui leur apporte du bien, il n'en reste pas moins que l'absence de prévisibilité quant à la durée de leur séjour en Belgique les affecte.

Le fait de ne pas pouvoir anticiper et savoir s'ils seront autorisés ou non à y rester pérennise leur sentiment d'angoisse. Aussi, la complexité des procédures et le délai qu'elles prennent sont des problèmes. Le manque d'information délivrée dès leur arrivée est un élément largement déploré.

Le besoin d'un noyau familial et relationnel solide

Les enfants arrivés sur le sol belge en compagnie de leurs parents témoignent de l'importance de pouvoir être accompagnés et soutenus par leur famille durant ce parcours. Pour ceux qui sont venus seuls ou qui ont été confrontés à la perte de leurs parents en cours de route, les traumatismes, la peur et le déracinement sont vécus différemment.

La présence, l'écoute et le soutien de parents dans leur quotidien sont des manques par rapport à leur besoin d'être rassuré, de raconter et d'exprimer leurs émotions. Face à ce manque, les enfants arrivés sans leur famille expriment l'envie d'être réunis. Or, comme le témoignent nombre d'entre eux, la procédure de regroupement familial est complexe et les démarches administratives ne sont pas en adéquation avec leurs réalités : leur famille peut être éclatée dans plusieurs pays différents, les documents de preuve parfois impossible à retrouver.



Les centres d'accueil et sphères de socialisation

Dans l'attente d'une reconnaissance, les enfants se trouvent en grande partie dans des centres d'accueil. Si les mesures gouvernementales ont permis d'augmenter la capacité de tels centres, le quotidien des enfants en leur sein n'est pas toujours positivement vécu. Un des éléments mis en avant est le risque de changement répétitif de centres et les possibilités d'activités en dehors de ces espaces. En effet, si les enfants sont désormais dans des lieux sécurisés, l'argent de poche dont ils bénéficient, l'entre-soi qui y règne et la promiscuité sont autant d'aspects qui semblent impacter leur santé psychologique.

Les enfants expliquent généralement être isolés de la société en raison du manque de mobilité induite par leur précarité financière. A contrario, l'école est un levier d'émancipation positivement mis en avant. Certains d'entre eux maîtrisant le français et n'ayant pas été déscolarisés ont la possibilité de suivre leur scolarité dans des classes ordinaires. Dans le cas contraire, les enfants sont orientés vers des classes DASPA (côté francophone) et OKAN (côté néerlandophone). Etant donné leur perception de l'école comme source d'espoir et de stabilité, il importe néanmoins de tenir compte des difficultés que ceux-ci peuvent rencontrer dans le cadre de leur apprentissage en raison des traumatismes qu'ils ont vécus, mais aussi des réalités de l'accueil et des stress qu'ils occasionnent.

Morgane Devries

Rapports consultés

- « Avoir une politique d'immigration ? Impacts sur les droits et l'emploi des migrants », *Étude de l'IRFAM*, 2019, auteur : Ludwig Brosse.
- « Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants migrants et réfugiés », *Rapport de l'UNICEF sur les enfants migrants et réfugiés dans le monde*, UNICEF Belgique, 2016a.
- « Droits de l'enfant. Le délégué général », *Rapport annuel 2017-2018*, Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2018.
- « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention. Cinquième et sixième rapports périodiques des États parties attendus en 2017 », *Comité des droits de l'enfant*, 2017.
- « Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole. », *Rapport « What Do You Think? »*, UNICEF Belgique, 2018.
- « Les migrations en chiffres et en droits 2018 », Myria, 2018.
- « Réfugié et migrant. Crise en Europe », *Analyse et recommandations concernant le retour des enfants et le contrôle aux frontières*, UNICEF Belgique, 2016b.

Accédez par le lien suivant à d'autres publications de l'IRFAM = <http://www.irfam.org/tableau-recapitulatif-des-analyses-de-lirfam/>



Dans le cadre de notre partenariat avec les villes et communes de la Province de Liège, le projet TERRITOIRE INTECULTUREL propose l'exposition « Pourquoi l'immigration? En 21 questions »... d'après le livre de Jean-Michel LAFLEUR - Directeur adjoint du Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM), Faculté des Sciences Sociales, Université de Liège - et Abdeslam MARFOUK - Attaché scientifique à l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Maître de conférence à la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Liège et collaborateur scientifique au CEDEM - aux éditions ACADEMIA.

Faites venir l'exposition dans votre ville/commune !

Pour plus de renseignements, contactez Siobhan RENKIN (Responsable de projet formation et sensibilisation) au 04/220 59 65 ou par mail : siobhan.renkin@cripel.be.

A poster for the exhibition 'EXPP Pourquoi l'immigration? en 21 questions'. The central image is a black and white portrait of a man with a beard, looking directly at the viewer. Overlaid on the image are large, colorful letters 'EXPP' in red, orange, and pink. To the right, the title 'Pourquoi l'immigration?' is written vertically in a bold, black font, with 'en 21 questions' written below it in a smaller font. The background is a textured, light grey.

Conférence

Quel ACCUEIL pour les MENA en WALLONIE ?

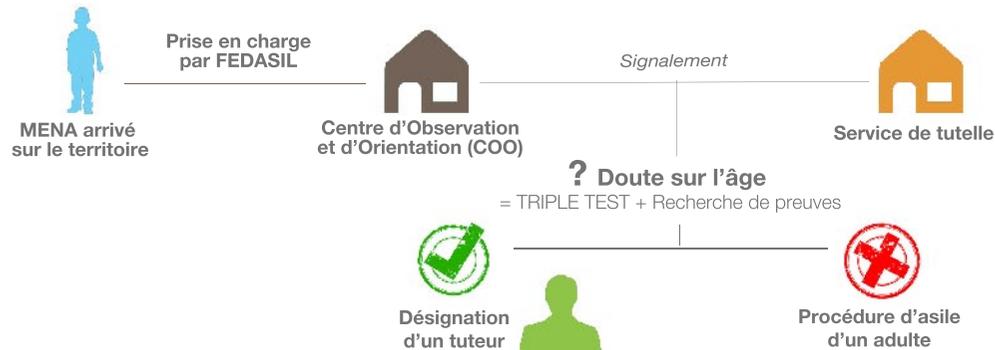
L'accueil des Menas en Wallonie se fait en 3 phases.

La phase une, dite d'observation dure un mois ou deux en centre d'observation et d'orientation.

Phase I : L'observation



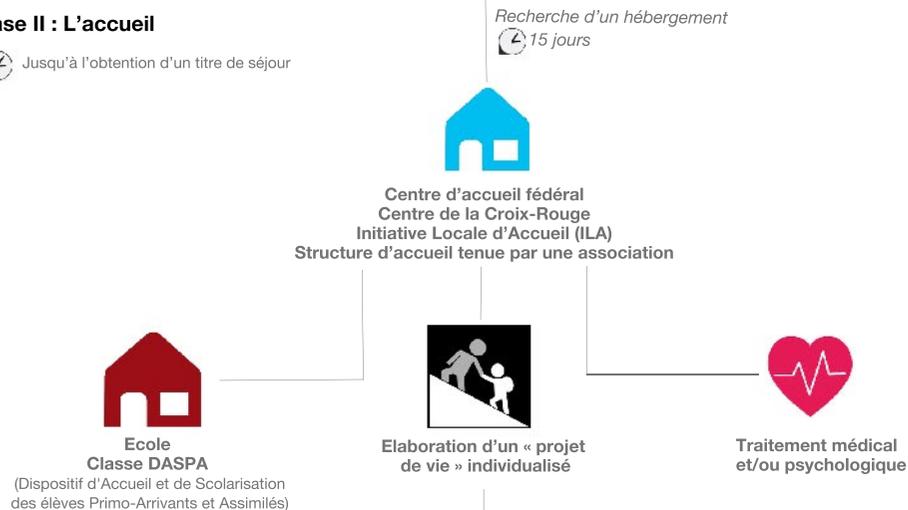
Entre 1 et 2 mois



Phase II : L'accueil



Jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour



Phase III : La transition vers l'autonomie



CARITAS – Projet « Youth in transit »

La phase deux dure le temps de la procédure de demande de protection internationale du jeune qui vit dans un centre communautaire. Lors de l'obtention d'une réponse positive quand à la demande d'asile, le jeune, avec son tuteur, peut soit se mettre à la recherche d'un logement privé soit faire la demande d'une place en phase trois, dites de transition vers l'autonomie.

Le projet « Youth in transit » se situe dans cette troisième phase. Le projet est né en 2016 avec l'objectif d'accompagner les jeunes MENA vers un certain degré d'autonomie. Par autonomie, il faut entendre l'aptitude du jeune à subvenir à ses propres besoins (besoins primaires – soins de soi – et besoins secondaires – positionnement social positif, estime de soi, accomplissement personnel, capacité à se relier à l'autre) et de répondre, dans la mesure de ses possibilités, aux exigences de la société d'accueil.

Pour se faire, Caritas propose à ces jeunes un accompagnement individualisé prenant en considération les spécificités et différences de chaque jeune. Le projet dispose de plusieurs appartements dans le centre liégeois au sein desquels les jeunes vivent par deux (chambre individuelle mais pièces de vie communes). En plus de cela, un espace commun, le local collectif, proche des appartements, permet aux jeunes de se réunir. Si la vie en appartement permet de travailler individuellement avec le jeune l'autonomie fonctionnelle concrète, ce local collectif permet aux travailleurs d'utiliser également le collectif comme approche méthodologique.

Mentor Escale

Mentor-Escale est une ASBL créée en 1995 Suite à la rencontre entre François Casier, un jeune chef d'entreprise belge, et un enfant roumain de 14 ans hébergé dans un centre d'accueil. François découvre la lourdeur administrative à laquelle sont confrontés les MENA et décide de monter avec « Exil » un programme de parrainage qui débouchera sur la création de l'ASBL Mentor.

Aujourd'hui, l'association compte une trentaine d'employés qui travaillent pour et avec le jeune que ce soit lors des permanences, des moments collectifs, ou lorsqu'ils rendent visite aux jeunes dans leurs familles d'accueil. Ne pas faire à la place du jeune est primordial et c'est pour cela que le jeune choisit le type d'accompagnement qui lui convient (un accompagnement très régulier ou plus sporadique).



Le parcours de ces jeunes n'est pas simple et parmi les difficultés, **Jonas Gretry** (Accompagnateur social chez Caritas International) nous parle d'un pourcentage élevé de jeunes déscolarisés. Un sujet qui revient régulièrement sur la table et qui s'explique, d'après lui, notamment par le manque de dispositifs adaptés mis en place

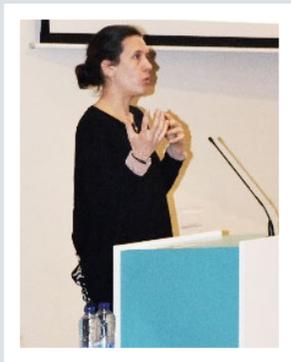
dans les écoles, mais aussi par le rejet de notre société. En effet, la situation actuelle des MENA met en échec quasi constamment le jeune dans de nombreux domaines, et ce, depuis le début de son parcours migratoire.

Jonas Gretry explique l'importance de comprendre la situation des jeunes MENA lorsque, passé l'euphorie d'avoir reçu leur titre de séjour, ils comprennent qu'ils doivent faire le deuil de leur pays et affronter un profond sentiment de solitude. Plongé dans une réalité qui bien souvent le dépasse, le jeune peut rapidement perdre pied. Afin de sécuriser au maximum le jeune, CARITAS le rencontre directement dans le lieu où il attendait de recevoir la réponse du CGRA quant à sa demande d'asile. Ensuite, les premières semaines d'accompagnement sont consacrées à l'observation du mineur, de ses ressources et de ses vulnérabilités. Par la suite, des évaluations entre travailleurs et avec le jeune ont lieu ponctuellement afin d'avancer avec ce dernier dans son projet de vie. De la même manière, un temps d'évaluation est également prévu en fin d'accompagnement (après 5 mois ou proche de la majorité du jeune) afin de déterminer ce qui peut encore être travaillé ou au contraire, accompagner désormais ce jeune dans la recherche d'un logement individuel.

Le jeune pour qui il serait judicieux de prévoir un accueil au sein d'une structure familiale est signalé par le tuteur ou les travailleurs sociaux des centres d'accueil fédéraux ou de l'aide à la Jeunesse. Suite à cela, l'association rencontre le tuteur, les intervenants du centre d'hébergement et le jeune.

Après cette première rencontre, le profil de la famille est présenté au jeune et réciproquement. Depuis 2013, c'est une septantaine de jeunes qui ont pu être placés en famille d'accueil grâce à l'association.

Après le parcours dans le système d'accueil, tous les jeunes pouvant rester sur le territoire belge, doivent pouvoir vivre de manière autonome dans notre pays. Mentor-Escale continue à les accompagner dans les différentes étapes de leur nouvelle vie en Belgique. En effet, ils doivent encore trouver un logement, aller à l'école, se nourrir, se vêtir et trouver leur place dans la société belge sans parents pour les soutenir.

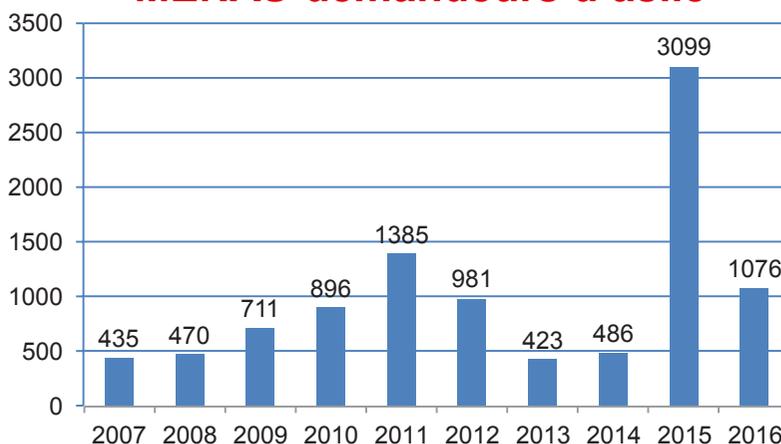


Florence Keller (Coordinatrice de l'antenne de Mentor Escale à Liège) nous explique également que l'accompagnement post 18 ans est fondamental pour la prise d'autonomie des mineurs. En effet, le passage à la majorité est pour le jeune un cap difficile notamment au niveau scolaire, car il aura tendance à vouloir arrêter sa scolarité pour trouver un travail qui lui permettra d'envoyer de l'argent à sa famille restée au pays.

La scolarité des MENA – Bénédicte Guillaume, Psychologue au Centre PMS

En 2015, un grand nombre de MENA est arrivé sur le territoire belge et certaines écoles ont été confrontées pour la première fois à l'accueil de ceux-ci. Face à cet imprévu, l'intégration des jeunes a été très complexe et certaines écoles ont dû relever de nombreux défis.

MENAS demandeurs d'asile



Source du tableau : Mineurs en Exil

La scolarité étant obligatoire en Belgique jusqu'à l'âge de 18 ans, le MENA se voit dirigé vers une école avant même de savoir si sa demande d'asile est acceptée. Le jeune ne voit donc pas toujours sa scolarisation comme une priorité puisqu'il ne sait pas encore s'il pourra rester sur le territoire. En outre, le trajet entre le centre où réside le jeune et l'école est parfois très éloigné et le contact continu avec un référent du jeune en centre est parfois difficile à établir. De plus, le jeune se doit de se rendre aux rendez-vous devant le CGRA, avec son tuteur ou avec des institutions spécifiques. Dans cette situation, il fait face à une rupture discontinue avec l'école ce qui complexifie la possibilité d'un accrochage scolaire.

Les élèves primo-arrivants sont dirigés vers des classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés) durant une période de 6 mois à deux ans avant d'être orientés vers des classes ordinaires.

L'équipe pédagogique de la classe DASPA a parfois éprouvé des difficultés à réaliser cet apprentissage à cause de la réalité à laquelle les migrants doivent faire face et des défis liés à la scolarité des MENA. Ces défis sont l'absentéisme dû aux troubles liés à leur parcours migratoire, la création d'une collaboration avec le réseau qui permet de soutenir le jeune dans son parcours d'accueil mouvementé, la création d'un climat sécurisant qui permet à chacun d'appréhender les différences culturelles, l'objectif d'autonomie du jeune dans la définition de son projet et la mise en place de trajectoires plus souples et plus individualisées afin de répondre aux constats d'échec scolaire, d'absentéisme et de décrochage.



**Vous souhaitez la diffusion
de votre pub dans le prochain
MIGR' ACTIONS?**

**Toutes les informations :
communication@cripel.be**



Avec le soutien
des partenaires publics et privés,
construisons **ENSEMBLE**
la société interculturelle
de demain!



CRIPEL a.s.b.l.

Centre Régional pour l'Intégration des Personnes
Étrangères ou d'origine étrangère de Liège

DIVERSITÉ

Transition école-emploi, enjeux majeurs pour l'insertion des jeunes

La difficulté de la transition école-emploi pour de nombreux jeunes et la prise en compte des diversités sous toutes leurs formes ne peuvent pas se satisfaire de l'intervention morcelée d'acteurs éducatifs et économiques, cultivant chacun leur pré carré.

La collaboration et le travail en réseau sont plus que jamais d'actualité, l'école ne pouvant répondre seule à la question des débouchés de ses élèves. Il est attendu qu'elle collabore avec d'autres structures de formation, des entreprises, mais aussi avec les parents d'élèves.

Selon Dubar, la question de l'insertion socioprofessionnelle et de la transition école-emploi des jeunes est incompréhensible sans recourir :

- au contexte du déclin de l'apprentissage, au cours du XIXe siècle, dans plusieurs pays européens ;
- au choix du «tout scolaire» qui marque l'histoire des politiques éducatives dans ces pays au XXe siècle ;
- au mode de gestion plus sélective de l'emploi et de la formation professionnelle depuis les années 1970 ;
- et enfin, au recrutement fondé de plus en plus sur les compétences déjà acquises, impliquant la concurrence pour des emplois, devenus plus rares et plus précaires.

Pour ce sociologue, ces différents facteurs entraînent un allongement, une incertitude et une complexification de ce que l'on appelle, depuis les années 1970, «l'insertion des jeunes», là où, par le passé, on pouvait trouver un remplacement plus aisé entre générations de travailleurs. En effet, de nombreux jeunes qui quittent l'école sans diplôme ou avec des diplômes dévalués et se retrouvent dans des dispositifs locaux, décentralisés et déconnectés du monde du travail, qui leur proposent des stages qui ne débouchent, au mieux, que sur des emplois précaires sans perspective.

Macro, méso, micro

L'accès à l'emploi doit être analysé comme la résultante d'interactions complexes qui se situent aux niveaux :

- macro des politiques d'éducation et d'emploi prises dans des conjonctures données ;
- méso des relations entre les acteurs d'une série de dispositifs localisés et sectoriels ;
- micro des rapports d'apprentissage et de soutien.

Réduire la ségrégation dans le macrosystème

Nusche et Kim proposent des mesures systémiques afin de réduire les discriminations à l'encontre des jeunes issus des migrations. Ils préconisent une meilleure gestion du choix des écoles en limitant la fuite des élèves autochtones et grâce à la création de programmes spéciaux dans des écoles fréquentées par des enfants de migrants. Selon ces auteurs, les pays qui ont retardé l'âge de l'orientation scolaire jusqu'à 16 ans ont vu l'équité des résultats se renforcer. Cet effet peut

aussi être soutenu par l'allocation de bourses spécifiques à la formation des jeunes issus de milieux vulnérables. Plus particulièrement, est proposé le renforcement de l'apprentissage de la langue d'enseignement en l'associant aux contextes locaux d'emploi, ainsi qu'à une valorisation des langues maternelles, à travers, notamment une meilleure collaboration avec les parents.

Mésosystème : la formation professionnelle en ligne de mire

Le CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle) a analysé plus de 300 pratiques dans 36 pays européens. Pour l'observatoire européen, les institutions qui réussissent le mieux la transition école-emploi sont d'abord celles qui impliquent les employeurs dans les processus de formation. Aux Pays-Bas, des centres d'expertise sont responsables de maintenir à jour les profils de métier. Ils sont informés par les représentants des employeurs de l'évolution des compétences nécessaires.

Il est indiqué d'installer la collaboration école-entreprise dans un cadre réglementaire. Au Danemark, par exemple, le rôle des entreprises et les droits des apprentis sont définis par la législation. En Irlande, les contrats proposent une partie générale et une partie propre à chaque jeune et ces éléments du contrat sont évalués collégialement. En France, les syndicats font partie des conseils de direction des centres de formation et participent à l'élaboration des politiques pédagogiques. Par ailleurs, dans de nombreux pays, des subsides sont accordés aux employeurs qui acceptent des jeunes faiblement qualifiés en apprentissage ou en stage.

De plus, une bonne correspondance entre stagiaires et entreprises favorise le succès :

au Royaume-Uni, un service national d'apprentissage propose un dispositif de placement d'apprentis en ligne. La qualité des processus de guidance, d'accompagnement et de mentorat des apprentis est un gage de réussite : au Danemark des mentors suivent individuellement les apprentis tant à l'école que dans les entreprises.

Les dispositifs évalués régulièrement présentent les meilleures performances. Dans de nombreux pays, l'efficacité des systèmes de formation est analysée chaque année par des organismes indépendants et les meilleures pratiques sont diffusées. Au Danemark, encore, l'évaluation finale des compétences se réalise à la fois par des examens scolaires, mais aussi par des épreuves en entreprise.

Enfin, une bonne combinaison entre la formation de base théorique et l'expérience pratique de travail est une clé de réussite. En Estonie ou en Grèce, les apprentis ou les stagiaires tiennent un journal d'apprentissage pour assurer une complémentarité entre l'école et l'entreprise. Des approches flexibles et modulaires peuvent rencontrer les besoins des jeunes vulnérables : en Bulgarie, un programme ad hoc propose à des employeurs de fournir des postes d'apprentis à des jeunes à risques.

Dans la classe/atelier : le microsystème

En Belgique, des professionnels de l'école et de différents services de formation professionnelle ou d'insertion ont identifié les ingrédients d'un projet destiné à améliorer la transition entre l'école et l'emploi. Ils insistent sur « ce qu'il faut faire » au niveau des dispositifs. Par exemple, travailler avec tous : ceux qui ne parlent pas la langue, ceux qui « perturbent », les plus âgés... Bref, être inclusif et réactif, ne pas laisser « pourrir » les difficultés.

Une autre recommandation est de travailler les attitudes, le savoir-être, l'insertion socioprofessionnelle au sens large et ne pas se focaliser uniquement sur les apprentissages théoriques ou techniques ; accompagner « sur mesure » et de manière globale les jeunes décrocheurs dans leur projet de vie ; varier les méthodes et les contextes d'apprentissage ; lier les apprentissages théoriques à la pratique ; accroître la motivation pour les études en les reliant plus concrètement à la vie active ; développer des approches individuelles et collectives pour le soutien à la recherche d'emploi ; intéresser les jeunes à la création d'entreprise.

Ces démarches nécessitent de recourir à des partenariats avec l'ensemble des services gravitant autour des jeunes en difficulté : l'école ne peut pas tout résoudre. Il s'agit de créer du lien, de la transversalité autour des centres de formation, de déssectorialiser, de permettre un temps de concertation et la supervision des partenariats afin de faire émerger des rapports de confiance entre acteurs et de permettre la créativité... Par exemple, initier des rencontres avec les employeurs, des anciens ayant réussi, des parents, des experts, etc. afin de décloisonner les mondes de l'école et de l'entreprise. Si possible, personnaliser le lien entre l'école et le secteur de l'insertion, accompagner le jeune dans sa traversée d'un univers à l'autre (informer sur les réalités de l'après-école, créer des contacts personnalisés...). Il s'agit également d'inclure les parents dans ce lien constructif.

L'accompagnement des acteurs

La mise en exergue des systèmes d'intervention permet d'en identifier les acteurs pertinents : leur mobilisation et accompagnement apparaît, pour les Centres régionaux d'intégration de Wallonie, comme étant le moteur d'une transition école-emploi positive.

En matière de placement en emploi, les employeurs sont des partenaires obligés des écoles et des autres structures de formations. Il s'agit pour elles de mobiliser les organisations patronales afin d'y promouvoir les diversités (ethniques, de genre, d'orientation sexuelle, etc.) et les avantages (image, identité, créativité, nouveaux horizons, forces nouvelles, etc.) qu'elles peuvent représenter pour les entreprises. À cet effet, les expériences réussies peuvent représenter des témoignages mobilisateurs. Diverses structures comme les centres d'intégration sont au service des entreprises afin de trouver des ressources nouvelles aux employeurs (soutiens financiers, aides administratives, médiation/traduction, visibilité...) qui s'engagent à offrir un emploi-formation à des jeunes.

D'autres acteurs importants à mobiliser sont les familles des jeunes en difficulté d'emploi. Il s'agit de les aider à accompagner leurs enfants tout au long de la scolarité et de la construction du projet professionnel, le cas échéant en leur proposant des séances d'information sur les systèmes scolaires et d'emploi, voire des cours de langues et possibilités de loisirs.

Enfin, nos propres recommandations concernant aussi les professionnels de la jeunesse, au sens large. Leur rôle essentiel est de permettre aux adolescents d'être heureux à l'école et dans les lieux de stage. Les adultes de référence, les éducateurs et les médiateurs peuvent jouer un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits. C'est ainsi que sera assurée l'acquisition des compétences et savoir-être de base, grâce à des méthodes et contextes adaptés.

Altay Manço

Synthèse de Sensi D. (2018), « La transition de l'école à la vie active pour les jeunes (et les enfants de) migrants », Manço A. et Gatugu J. (éds), Insertion des travailleurs migrants. Efficacité des dispositifs, Paris : L'Harmattan, pp. 315-336.

Accédez par le lien suivant à d'autres publications de l'IRFAM = <http://www.irfam.org/tableau-recapitulatif-des-analyses-de-lirfam/>

Gros plan sur...



Live in color

ASBL

ITOYENNETÉ · HUMANITÉ · INTEGRATION
MIEUX VIVRE ENSEMBLE

L'intégration des jeunes réfugiés isolés ou en famille est un réel succès grâce au programme de parrainage Citoyens/Jeunes réfugiés de Live in Color !

Nadine Lino, entrepreneure dynamique de la région, fondatrice de l'association Live in Color et élue citoyenne d'honneur de la Ville de Liège, lance en 2015 les premières lignes d'**un programme inédit d'intégration des jeunes réfugiés et de leur famille via un système de parrainage citoyen** qui rencontre très vite un véritable succès. L'asbl devient, petit à petit un véritable centre d'intégration pour les jeunes réfugiés politiques reconnus avec une multitude de services liés à l'installation, l'apprentissage du français langue étrangère, l'accompagnement social et juridique, le suivi scolaire, la (ré)insertion emploi/formation, la citoyenneté, la sensibilisation à l'interculturalité, ...

Pour plus de cohésion sociale, on recherche de nouveaux parrains/marraines !

« On ne s'intègre pas tout seul ! L'intégration doit être vue comme un véritable processus de réciprocité. Donner aux gens l'occasion d'échanger et d'interagir permet de faire tomber les préjugés de la population mais aussi de stimuler positivement ces jeunes issus des 4 coins du monde et souvent livrés à eux-mêmes dans un nouvel environnement culturel.

En s'engageant dans un parrainage, chaque citoyen a la possibilité de devenir un «facilitateur», un « accélérateur » de l'intégration et du mieux vivre ensemble. Son rôle est simple : favoriser les liens sociaux avec le jeune, le familiariser avec nos coutumes et valeurs, pratiquer notre langue, faire fonctionner son réseau quand il le faut ou simplement apporter un peu d'humanité.

2019, Live in Color en quelques Chiffres !



Merci infiniment pour votre soutien

comme Citoyens engagés, Propriétaires ou Entreprises solidaires.

Merci aux Institutions pour leur confiance et reconnaissance de notre professionnalisme.



**Live in
color**
ASBL
CITIZENSHIP · HUMANITY · BELONGING
MEUXIÈRE ENSEMBLE

Il s'agit non pas d'assister mais d'accompagner son/sa filleul(e) dans ces étapes cruciales. Aucun investissement financier n'est demandé, juste un peu d'humanité et d'attention et ce que l'on reçoit en retour est d'une richesse inestimable. »

Live in Color encadre avec professionnalisme et réactivité tout le processus, avec une méthodologie sociale, certes inédite mais assumée, basée sur la création de liens et la force du réseau.

Et ça marche !

« C'est un vrai soleil dans notre vie.... Chaque rencontre est unique. Nos enfants le trouvent super sympa. Une complicité s'est très vite installée... Merci Live in Color de nous permettre de poser un acte concret. »

témoignage d'une marraine Live in Color.

« Le parrainage a changé ma vie. Mon parrain et ma marraine sont devenus ma deuxième famille et les gens de Live in Color sont toujours là pour moi dans tous les problèmes. »

témoignage de Saleh, jeune réfugié érythréen de 18 ans.

Une vingtaine de jeunes réfugiés sont impatients de rencontrer leur futur(e) parrain et/ou marraine et de tisser avec eux des liens précieux.

Pour assister à la prochaine séance d'informations de l'association contacter : parrainage@lic-org.be

Plus d'infos , contactez Nadine LINO
0494 30 69 80 - nadine@lic-org.be

Agenda

EXPOSITION « Pourquoi l'immigration ? En 21 questions »

Du 8 au 22 septembre au cinéma Sauvenièrre

PLUS D'INFOS : Siobhan Renkin – siobhan.renkin@cripel.be – 04/220.59.65

MARDIS DÉCOUVERTES

• Présentation de la mallette (In)égalités mondiales du CNCD-11.11.11

22 septembre de 13h30 à 16h30 aux Chiroux

PLUS D'INFOS : Siobhan Renkin – siobhan.renkin@cripel.be – 04/220.59.65

• Présentation de l'outil Inclus Acto de Caritas International

6 octobre de 13h30 à 16h30 aux Chiroux

PLUS D'INFOS : Siobhan Renkin – siobhan.renkin@cripel.be – 04/220.59.65

COLLECTE DE SANG « Le sang n'a qu'une couleur »

16 octobre - Boulevard de la Sauvenièrre 45E 4000 Liège

PLUS D'INFOS : Siobhan Renkin – siobhan.renkin@cripel.be – 04/220.59.65

MIDI-CONFÉRENCE

« Frontières, Papiers, Humains ! Banalité du mal et migration » avec Sibylle Gioe

23 octobre de 11h30 à 14h au PointCulture

PLUS D'INFOS : Siobhan Renkin – siobhan.renkin@cripel.be – 04/220.59.65

Événements à venir

- Mardi découverte – Présentation de l'outil « Féminismes en couleurs » de Culture&Santé
- Midis-Conférence
- Colloque Extrême droite décomplexée : idées reçues et fausses évidences, Comment passer du monologue populiste au dialogue interculturel ?
- Salon Diversité Jobs
- Les Rencontres Interculturelles Liégeoises

**Retrouvez toute notre actualité
sur notre site www.cripel.be et sur la page
facebook <https://www.facebook.com/Cripel/>**

Nos permanences

- **Parcours d'Intégration**
Prendre rendez-vous en appelant le :
+32 (0)4/220 01 20
ou en vous rendant sur place
- **Dispositif spécifique d'Insertion
socioprofessionnelle des migrants (ISP)**
le lundi de 14h à 16h
le jeudi de 9h30 à 11h30

Nous contacter par e-mail :
info@cripel.be

Place Xavier Neujean 19b - 4000 Liège
T : +32 (0)4/220 01 20



**Centre Régional pour l'Intégration
des Personnes Étrangères
ou d'origine étrangère de Liège**

**L'immigration
c'est l'histoire de tous!**

